



ECROMAGNY INFOS

SEPTEMBRE 2022

Le petit mot du Conseil municipal :

ACTUALITÉ COVID

Le 13 août dernier 148 nouveaux cas étaient déclarés en Haute-Saône. 33 patients se trouvent à ce jour en réanimation dans notre région. Il est encore rappelé l'importance de l'isolement en cas de symptômes et de test positif et la nécessité de continuer à appliquer individuellement les gestes barrières.

Le taux d'incidence en Haute-Saône est de 224/100 000 habitants légèrement supérieur au taux d'incidence en France qui est de 217/100 000 habitants.

Pour la vaccination vous pouvez prendre rendez-vous **par téléphone au 03 84 77 70 20** ou **par internet sur www.doctolib.fr**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU DE NIVEAU « CRISE »

Compte tenu de l'aggravation de la situation hydrologique en Haute-Saône, liée aux faibles précipitations et aux températures élevées, le département de la Haute-Saône est placé en « crise » et des restrictions temporaires des usages de l'eau sont mises en place afin de préserver les ressources en eau et prévenir toute pénurie.

Pour les usages des particuliers, les mesures concernent :

- Piscines privées : interdiction de remplissage et de remise à niveau pour celles de plus de 1 m³.
- Interdiction d'arroser des espaces verts (pelouses), des massifs fleuris et plantations.
- Arrosage des potagers interdit entre 09 h et 20 h.
- Lavage des voies et des trottoirs, nettoyage des terrasses et façades interdit (sauf si réalisé avec du matériel haute pression par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel).
- Lavage de voitures chez les particuliers interdit.

MESURES PREVENTIVES CONTRE LES DEPARTS DE FEU

Le niveau « crise sécheresse » en vigueur en Haute-Saône depuis plusieurs jours implique la prise de mesures de prévention de départs de feu.

Le département subit actuellement un épisode de sécheresse important et inédit, renforcé par des vagues de chaleurs successives et des vents non négligeables, ce qui accentue fortement les risques d'incendie.

Ces conditions météorologiques, par leur intensité et leur durée, ont déjà nécessité des mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Au regard de cette situation, Michel Vilbois, Préfet de la Haute-Saône a pris, par arrêtés préfectoraux du 9 et 11 août 2022, interdit :

- Les spectacles pyrotechniques et l'utilisation de feux d'artifices (déjà interdit pour les particuliers depuis le 20 juillet 2022) ;
- Les feux de camp, l'écobuage, les incinérations de végétaux, chaumes et déchets de récolte en tous lieux du département y compris dans les jardins ou parcs privés ;
- De porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de la lisière des bois, forêts, plantations et reboisements, à toute personne, y compris aux propriétaires de terrains boisés ou non et leurs ayants-droits. Cette interdiction s'applique également sur les voies publiques traversant ces terrains ;
- L'utilisation des allumettes ou tout appareil producteur de feu, notamment réchaud, barbecue, camping-gaz ou briquet, ainsi que de fumer sur les terrains précédemment cités.

Les interdictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux habitations ou à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers ou usines.

ARRETE PREFECTORAL DU 17/08/2022 INTERDICTION TEMPORAIRE DE PÊCHER

La situation hydrologique actuelle du département engendre de graves répercussions sur la biodiversité des cours d'eau et plans d'eau, notamment dans les milieux où dominent les salmonidés. Les prévisions météorologiques ne permettant pas d'espérer le rétablissement de conditions favorables à la vie aquatique dans les prochaines semaines, il convient d'éviter toute intervention non indispensable dans les cours d'eau.

Par conséquent, Michel Vilbois, Préfet de la Haute-Saône, a décidé dès le 17 août 2022, de prendre des mesures visant à préserver la faune piscicole sur les secteurs les plus fragiles et les plus sensibles du département, applicable à compter du samedi 20 août 2022.

Ainsi, la pêche de toutes espèces (poissons, écrevisses, grenouilles) et par tout moyen, est interdite sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de première catégorie du département De la Haute-Saône, jusqu'au 18 septembre 2022 inclus, date de fermeture de la pêche en première catégorie.

Seules les pêches de sauvetage conduites par la Fédération départementale des AAPPMA restent autorisées.

CONTACT

Direction départementale des Territoires de la Haute-Saône

Mél : ddt-eau@haute-saone.gouv.fr

Tél : 03 63 37 92 00

PROPOSITION DE SERVICES

François JACQUEY, habitant d'Annegray vous propose ses services pour petits travaux de jardinage et bricolage au tarif de 15 € de l'heure. Le contacter au 06 70 87 69 02 ou francois.jacquey1@orange.fr

CAMPAGNE DEPOT AMIANTE DU SYTEVOM

Le SYTEVOM vous informe de sa prochaine campagne de dépôts de déchets d'amiante lié ou fibrociment. Cette campagne est réservée à toute personne du territoire du syndicat, hors professionnels. ATTENTION : service payant, particulier compris. Sur dossier, dans la limite des places disponibles.

Date limite de remise des demandes : **vendredi 16 septembre 2022**. Pour des dépôts convenus entre le lundi 17 et le vendredi 21 octobre 2022 et UNIQUEMENT à la déchetterie de Pusey, après validation par le SYTEVOM.

Une question ? Consulter notre page internet dédiée : <http://www.sytevom.org/rubrique.php?id=678> Vous y trouverez tous les renseignements pratiques ainsi que le formulaire nécessaire pour constituer une demande de dépôt.

MESSAGE SYMPATHIQUE DE RANDONNEURS

*« Un grand bravo à ce joli village bien décoré et surtout pour l'initiative des cartes de randonnées »
Deux randonneuses sous le charme. »*

CONCERT A L'EGLISE D'ECROMAGNY LE DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

Pour les mélomanes, n'oubliez pas notre RDV annuel avec l'orchestre St Colomban sous la Direction de Claude JOURDAN. **Les réservations sont conseillées au 06.77.06.48.61 ou par mail : denirojean@wanadoo.fr**
Entrée 15 € (gratuite pour les moins de 16 ans).

TRANSPORTS SCOLAIRES : les horaires restent inchangés par rapport ils sont affichés dans l'abri bus.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année les relevés de vos compteurs d'eau seront réalisés par Bernard et Olivier PINOT, les **Lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 AOUT**, nous vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil.

Si vous êtes absents à ces dates, vous pouvez nous communiquer votre relevé soit :

- Par mail
- Par texto avec une photo de votre compteur au 06.07.80.05.08
- A l'aide du document ci-dessous dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Mme, M.

RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU

Nouvel index :

Le signature

POUR SORTIR

<p><u>La lumière sur les papillons du massif vosgien</u> <u>Exposition photographique</u> Du 13 mai au 30 novembre</p>	<p>Maison de la nature HAUT-DU-THEM</p>
<p>Marché de producteurs Tous les jeudis de 16h à 19h</p>	<p>Maison France Services de Faucogney (produits laitiers, légumes, plantes aromatiques, escargots, pain, miel, bières ...)</p>
<p>Slow Up Vallée de l'Ognon Dimanche 11 septembre</p> <p>Télécharger le plan du circuit du slow Up (Format PDF) Accéder à la description détaillée des boucles du slow Up</p> <p>19ème Foire éco-bio festive « les Bio 'Jours » Date : samedi 10/09 de 14h à 20h et dimanche 11/09 de 10h à 19h Lieu : Faucogney-et-la-mer Marché – Animations – Artisanat – Restauration – Conférences – Concerts – Bal folk le samedi soir</p> <p>Un Week-end à la DOYE le samedi 27 Aout de 11 h à 20 h et le dimanche 28 Août de 11 h à 18 h restauration sur place assurée par OBABAM et « Pizzas près de chez vous »</p>	<p>Les Départements de la Haute-Saône et du Doubs organisent le dimanche 11 septembre 2022 le second Slow Up Vallée de l'Ognon. Le parcours d'environ 32 km et composé de 3 boucles se déroule entre Voray-sur-L'Ognon et Monclay. Il est fermé à toute circulation motorisée et en sens unique. Il s'agit d'une journée découverte gratuite, sans voiture, à pratiquer en famille, à pied, à vélo, en rollers... dans un environnement attrayant et sécurisé. Des animations, dégustations, petite restauration, ambiances musicales et activités ludiques pour les enfants sont proposées dans les communes traversées.</p> <p>Entrée libre</p> <p>48 Exposants, sculpteur, forgerons, photographes, peintres créateurs divers producteurs locaux.</p> <p>Entrée libre</p>

Citation du mois

« En septembre, aux mares arrive l'eau. » Dictionnaire breton (1876) 😊

Tel mairie : 03.84.63.29.38

Mail : mairie.ecromagny@wanadoo.fr Site : ecromagny.fr

Horaires d'ouverture au public : Le lundi de 8h à 12h le mercredi matin de 8h à 12h et le jeudi de 8h à 11h30
Le samedi matin de 9h à 12h le 10 septembre 2022.